

Image not found or type unknown



## Occupation a titre gratuit d'un bien

Par **marichris**, le **06/12/2014** à **10:29**

ma mère est décédée il y a vingt ans . mon père est usufruitier des biens de celle ci . mes deux soeurs occupe a titre gratuit des logements ayants appartenus a ma mère et cela depuis le décès de celle ci . puis je leur réclamer le loyer qu'elles n'ont jamais versé au moment de la succession de mon père ? Y a t-il delais de prescription ?

Image not found or type unknown



Par **marichris**, le **06/12/2014** à **13:54**

puis je faire mettre les scellés sur les bien ayants appartenus a ma mère decedée il y a 20 ans et a mon père lors du décès de celui ci . en sachant que mes deux soeurs occupent à titre gratuit les biens immobiliers de ceux-ci